



ARRA

**Assemblée Régionale des Radios Associatives
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées**

UT Aveyron-Lozère- Tarn

29 novembre 2016 FSER

LA COMPOSITION DE LA COMMISSION

Le Président Rémi Pflimlin
La secrétaire Générale: Laura Debezy
2 instructeurs

1 représentant du ministère de la Culture
1 représentant de l'Education
1 représentant de l'intégration - DJSCS
1 représentant du budget
1 représentant du CSA
1 représentant des Régies Publicitaires

4 représentants des radios

L'ETUDE DES DOSSIERS

Les dossiers sont, successivement:

- vérifiés (demande de pièces manquantes)
- instruits par le FSER par ordre d'arrivée
- répartis au fur et à mesure dans les commissions (70 dossiers)

-Les membres de la commission reçoivent les dossiers en format numérique **SANS les pièces justificatives** environ 8 à 10 jours avant la commission.

-La commission se réunit de mai à février – les derniers dossiers 2015 (253) passeront en commission en janvier 2017 (2 commissions prévues)

FSER / CHIFFRES

- Augmentation du nombre de demandes
 - 680 en 2015 (+ 1)
 - 690 en 2016 (+ 10) Impact RNT

2015: sur 680 demandes

- 661 subventions d'exploitation – **23 659 221 €**
- 615 demandes sélective :
 - 375 attribuées (240 rejets) – **4 109 329 €**
- 10 subvention d'installation - **160 000 €**
- aides à l'équipement – **887 911 €**
- Recours et contentieux + frais fonctionnement de la commission

FSER / ENJEUX

PLUS DE DOSSIERS et de MEILLEURS DOSSIERS
MAIS PAS d'AUGMENTATION CETTE ANNEE (2016)

UNE AUGMENTATION DE 1,7 million pour 2017
INSUFFISANTE FACE A L'ARRIVEE DE NOUVEAUX SERVICES

UNE NECESSAIRE STRATEGIE A METTRE EN PLACE EN
CONCERTATION AVEC LA DGMIC

Plus les radios associatives auront de bons dossiers, plus nous serons forts pour défendre notre rôle de médias et d'acteurs de l'ESS , plus notre secteur sera crédible.

LES CRITERES

■ 3 Critères principaux - 7 pts

- 1. Actions Educatives et Culturelles - 3 pts
- 2. Intégration-lutte contre les discriminations – 2 pts
- 3. Environnement- dév local - 2pts

L'appréciation est subjective et dépend de la rédaction du dossier ET des pièces justificatives

■ 4 Critères secondaires 5,5 p

- 1. diversification des ressources - 1 pt
- 2. Emploi – formation 3pts
- 3. Actions collectives et échanges de prog; - 1pt
- 4. part d'émission produite – 0,5 pt

L'appréciation est plus mécanique selon des règles données par le service

LES CRITERES SECONDAIRES

1. diversification des ressources - 1 pt
Hors FSER et aides à l'emploi
0,5 : au moins 4 ressources différentes = 35%
1 : au moins 8 ressources égales ou supérieures à 35%
2. Emploi – formation 3pts
1 ETP en CDI = 1pt / 2 ETP en CDI = 2 pts
(attention aux dates de début et fin de contrat)
25 H de formation = 0,5 / 50H=1 pt
3. Actions collectives et échanges de prog; - 1pt
Émission produite PAR la radio + Notion de régularité
4. part d'émission produite – 0,5 pt

LES CRITERES PRICIPAUX

conseils

- Bien cibler les actions à mettre en avant: 3/4 par critère
- Répartir les actions stratégiquement dans les critères
- Ne pas se disperser
- Eviter les listes , les énumérations
- Utiliser les caractères gras ou soulignés pour faire ressortir les actions principales et des mots clé
- Apporter des précisions synthétiques
- Pour chaque action principale, expliciter le contexte, le nombre d'émissions produites , la période, la durée

■ Il n'y a pas de ½ point possible

ANTICIPEZ !

- Dès maintenant commencez à réfléchir aux actions principales
- Rassemblez les pièces justificatives explicites
- Réfléchissez le dossier avec votre équipe
- Dès maintenant anticipez les actions à mettre en place en 2017
- en fonction de votre PROJET RADIOPHONIQUE

■ **Le dossier FSER se prépare tout au long de l'année**

BON COURAGE